

FICHE DE PRE-INSCRIPTION MICRO-CRECHE

Madame, Monsieur,
 Vous avez souhaité déposer une demande pour l'admission de votre (vos) enfant(s) dans notre micro-crèche. Nous vous prions de bien vouloir compléter la fiche de pré-inscription ci-dessous et nous la retourner avec les pièces à joindre.
Attention ! La pré-inscription ne vaut pas inscription. L'inscription définitive se fera directement à la micro-crèche avec la responsable après la confirmation écrite envoyée par l'association.

Cadre réservé à l'association

Date de la demande : _____

Dossier complet le : _____

Date de commission : _____

Avis : _____

COORDONNEES DU DEMANDEUR :

Demandeur :

Nom		Prénom	
Adresse			
Adresse mail	@		
 domicile		 portable	
Profession		Lieu de travail	
N° allocataire CAF			

Conjoint(e) :

Nom		Prénom	
Profession		Lieu de travail	

ENFANT SOUHAITANT ETRE PRE-INSCRIT :

Nom		Prénom	
Sexe	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille		
Né(e) le		ou Naissance prévue le	

DATE D'ADMISSION SOUHAITEE :

TYPE DE GARDE SOUHAITEE : (horaire d'ouverture : de 7h30 à 18h30)

L'accueil régulier est un accueil dont le rythme et la durée sont prévisibles ; il est formalisé par un contrat ; il peut être à temps plein mais aussi à temps partiel.

<input type="checkbox"/> Régulière	<input type="checkbox"/> Lundi	de		à	
	<input type="checkbox"/> Mardi	de		à	
	<input type="checkbox"/> Mercredi	de		à	
	<input type="checkbox"/> Jeudi	de		à	
	<input type="checkbox"/> Vendredi	de		à	

L'accueil occasionnel est un accueil ponctuel à l'heure ou plus, sur réservation et sous réserve de places disponibles.

<input type="checkbox"/> Occasionnelle	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Après-midi
--	--------------------------------	-------------------------------------

SIGNATURE DES PARENTS :

DOSSIER COMPLET à envoyer ou à déposer :

- Par mail : microcreche.chateloups@orange.fr
- Dans la boîte aux lettres de la Micro-crèche : 1 ruelle de bonne fontaine 57160 CHÂTEL-ST-GERMAIN

ATTENTION : votre dossier sera examiné en fonction du rythme de garde souhaité. Toute modification, même après l'attribution d'une place, peut remettre en cause l'accueil de votre enfant au sein de la micro-crèche.